



**FEM**

# Fonds pour l'environnement mondial

## Résumé du document GEF/C.25/8

### Dispositif d'allocation des ressources du FEM

#### Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.25/8 intitulé *Dispositif d'allocation des ressources du FEM*, le Conseil note son utilité pour la suite de l'examen de cette question.

#### Résumé analytique

1. Depuis l'adoption des recommandations pratiques formulées lors de la troisième reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial, en octobre 2002, le Conseil travaille sur la mise au point d'un Dispositif d'allocation des ressources. Il a examiné cette question à ses réunions de 2003 et 2004, et lors de deux consultations qui se sont déroulées en septembre 2004 et mars 2005. À sa réunion de novembre 2004, le Conseil a été saisi de trois motions pour l'aider à parvenir à une décision finale à sa réunion de juin 2005.
2. Les participants à la consultation de mars 2005 et à d'autres échanges de vues ont paru très largement s'accorder à reconnaître qu'une décision consensuelle serait préférable à un vote pour régler les points encore en suspens sur la question du Dispositif d'allocation des ressources. Deux questions de fond subsistent : i) les éléments constitutifs de l'Indice de performance, notamment en ce qui concerne la gouvernance au niveau national (et la question connexe de la divulgation de l'information); et ii) la proportion des ressources du FEM faisant l'objet d'allocations individuelles (et, donc, la proportion des ressources restantes pour des allocations collectives, au niveau d'un ou plusieurs groupes de pays).
3. Il est envisagé d'emprunter à la Banque mondiale la plupart, mais non la totalité, des données requises pour l'Indice de performance du FEM (IPF), la divulgation de ces données restant régie par la politique d'information de la Banque. Le Secrétariat du FEM a actuellement des échanges de vues avec la Banque pour déterminer dans quelle mesure ou dans quelles conditions les données de la Banque les plus utiles — les indicateurs d'évaluation des politiques et des institutions des pays (CPIA) — pourraient être utilisées aux fins du Dispositif d'allocation des ressources. La direction générale de la Banque mondiale examine actuellement cette question et devrait donner son point de vue sous peu.
4. Les divergences sur la date à laquelle le processus entrerait dans la phase d'allocation individuelle ou collective (phase 2) sont minimales ; il s'agirait soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 soit d'une date après la clôture de l'Assemblée du FEM qui, sous réserve de la décision du Conseil, devrait

être organisée pendant le troisième trimestre 2006. En tout état de cause, ces divergences portent sur trois mois au plus. La question des arriérés reste à examiner.

5. Les membres du Conseil souhaiteront peut-être envisager deux scénarios pour régler les points en suspens, le premier, dans lequel nous disposerions d'une réponse définitive et positive de la Banque mondiale quant à notre aptitude à utiliser les données CPIA, le second, dans lequel nous n'aurions pas reçu de réponse définitive au moment de la réunion du Conseil, en juin (à savoir, aucune réponse, ou une réponse impliquant de poursuivre l'exercice pendant les semaines suivantes).

6. Les membres du Conseil sont invités à intensifier leurs consultations sur ces questions pendant le mois de mai et pendant la réunion elle-même. Le Secrétariat est tout disposé à organiser une réunion de consultation à Washington les 1<sup>er</sup> et 2 juin et/ou le 4 juin.